



AULNAY-SOUS-BOIS Charte du prêt des liseuses électroniques¹

Je m'engage :

- A respecter le délai de prêt : retour de la liseuse pour le
- A restituer tels quels les textes et les paramètres initialement fournis.
- A restituer la liseuse en l'état (support et contenu) et dans le cas où celle-ci serait perdue ou détériorée à la rembourser au prix forfaitaire de 100 € (cent euros).

Date :

Prénom / Nom :

N° d'emprunteur :

Mail :

Signature :

Nous vous souhaitons une bonne expérience de lecture !

Informations complémentaires :

Conditions générales

Le prêt d'une liseuse est réservé aux adhérents du Réseau des Bibliothèques d'Aulnay-sous-Bois.

Il est soumis à la signature de cette présente Charte de prêt, plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent, jusqu'à son retour. La responsabilité civile de l'adhérent sera engagée en cas de perte, vol ou dégradation par la Ville d'Aulnay-sous-Bois, propriétaire des liseuses et ce, pour un montant forfaitaire de 100 € (cent euros).

Modalités de prêt

Le prêt est limité aux adhérents individuels à partir de 14 ans. Pour les mineurs, un parent ou tuteur signera la présente charte. La durée du prêt est fixée à 5 semaines sauf dans le cas d'un projet d'animation encadré par les bibliothécaires.

Le prêt et le retour s'effectuent dans la bibliothèque d'emprunt.

Une assistance technique est fournie par les bibliothécaires ainsi qu'une aide au démarrage.

Les liseuses peuvent être réservées sur le catalogue en ligne

<http://reseaudesbibliotheques.aulnay-sous-bois.fr>

Précautions d'utilisation

- Manipuler l'appareil avec précaution.
- Ne pas modifier les contenus fournis.

Le matériel :

- 1 Cybook Odyssey (société Booken)
- 1 Câble USB

en option un adaptateur électrique